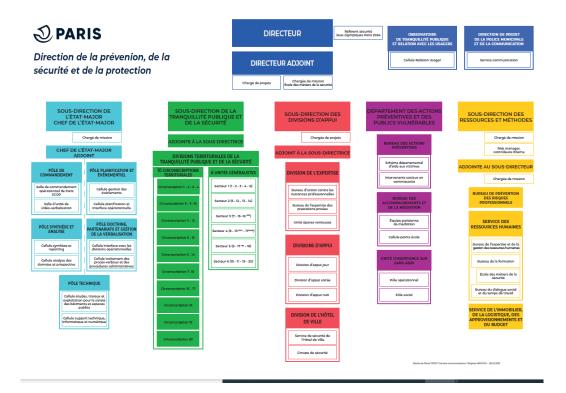


Support de cours stagiaire

--- --- ----

Institutions et Environnement professionnel

I. LA DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE PARISIENNE



A- LES MISSIONS DE LA DPMP

1) La sous-direction de l'Etat major

A) La SCOP (Salle de commandement opérationnel de Paris)

La création de la SCOP est issue **d'une fusion entre le CVO (centre de veille opérationnelle) et le CRE (centre de régulation et d'enlèvements).**

Elle est rattachée à la sous-direction de l'état-major.

Placée sous un sous un commandement unique piloté par une cheffe de pôle et son adjoint, la SCOP est installée à la Caserne Napoléon (place Baudoyer - 4è), dans une salle rénovée et

modernisée et fonctionne 24h/24 et 365 jours par an pour concourir à la tranquillité des Parisiens et des visiteurs de la Capitale.

B) Le pôle planification et évènementiel

Les services de la Préfecture de police et de la PMP peuvent être amenés, en complément de ceux de l'organisateur, à participer à la sécurisation de l'évènement.

Des dispositifs de sécurité appropriés, sont mis en place en fonction de l'évaluation des risques par le Service des prestations externes de sécurité et le Groupe de protection des élus.

2) <u>Le département des actions préventives et des publics</u> vulnérables

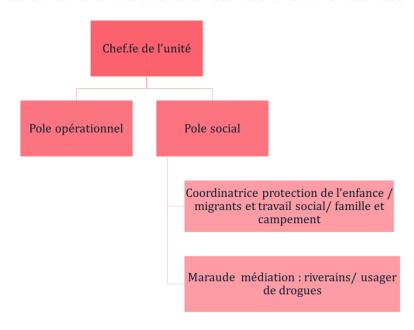
A) Les médiateurs

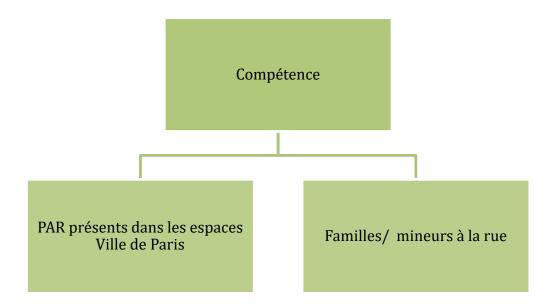
Ce sont 104 médiateurs qui interviennent chaque soir des horaires adaptés à la saison : l'été (de mai à septembre) de 16h à minuit et l'hiver de 14h à 22h.

Les médiateurs doivent être des «facilitateurs du vivre ensemble», dont l'action contribue à réduire le sentiment d'insécurité. Ce dispositif est un complément indispensable à l'action quotidienne des services qui assurent une mission de tranquillité publique.

B) L'unité d'assistance aux sans-abris

L'UNITÉ D'ASSISTANCE AUX SANS ABRIS



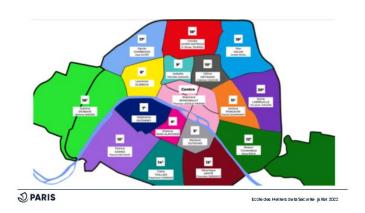


C) Les divisions d'appui

- 1- A pour vocation d'intervenir sur l'ensemble du territoire parisien.
- 2- Intervient sur les plages horaires non couvertes ou peu couvertes par les entités territoriales, à la fois sur la lutte contre les incivilités et en matière de régulation des déplacements et de contrôle du stationnement gênant.
- 3- Soutient les entités territoriales, en appui, sur certains dispositifs.
- 4- Répond à des situations d'urgence sur l'ensemble du territoire.
- 5- Participe à la sécurisation de certains évènements sensibles.

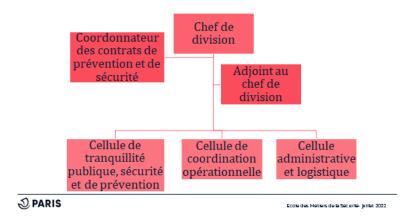
3) La sous-direction de la tranquillité publique et de la sécurité

A) Les divisions territoriales

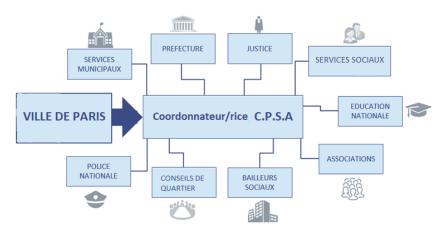


L'organigramme d'une division territoriale :

LA DIVISION TERRITORIALE



B) Le rôle du coordonnateur des contrats de prévention et de sécurité d'arrondissement



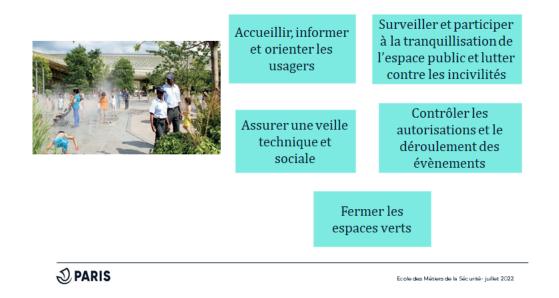
Ces derniers ont pour mission de **d'assurer l'animation, la coordination et la mise en œuvre des actions présentes dans les contrats des mairies d'arrondissements**, contrats qui découlent du Contrat Parisien de prévention et de sécurité.

C) Cellule de tranquillité publique, de sécurité et de prévention

LA CTPSP Les chefs de service de police municipale / TTPS Les agents opérationnels Les AAS Les AAS Les AAS parcs Les ISVP brigade PM Mairie et jardins médiateurs **DPARIS** Ecole des Métiers de la Sécurité-juillet 2022

L'accueil et la surveillance des parcs et jardins

LES AGENTS D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE DES ESPACES VERTS

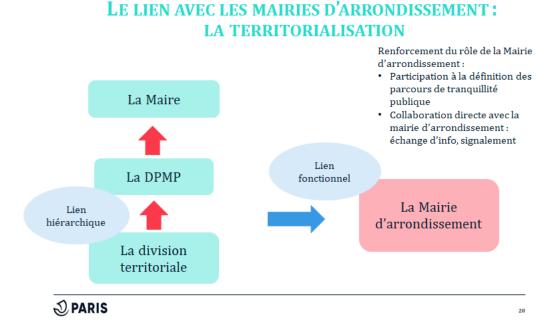


La mission accompagnement protection

Chaque division est composée d'un service MAP qui est chargé de deux missions principales :

- L'accompagnement des personnes âgées lors de leurs démarches bancaires
- La protection des écoliers

B- LE LIEN AVEC LES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT : LA TERRITORIALISATION



II. <u>LES PARTENAIRES DE L'AGENT DE POLICE MUNICIPALE</u>

A- PRÉSENTATION DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

1) Police Nationale

A Paris, on retrouve 16 commissariats centraux d'arrondissements (Centre, 5/6, 7ème, 8ème, 9ème, 10ème, 11ème, 13ème, 14ème, 15ème, 16ème, 17ème, 18ème, 19ème, 20ème)

A) La MPCE : mission de prévention, de contact et d'écoute

Chaque commissariat d'arrondissement à en son sein, une équipe responsable de la prévention appelée MPCE : Mission prévention contact, écoute.

Spécialistes de la prévention, ils sont disponibles pour :

- sensibiliser les jeunes aux conduites à risque dans les établissements scolaires
- **alerter les seniors** sur les dangers qu'ils peuvent rencontrer au quotidien
- orienter les personnes dans leurs démarches et être à l'écoute de leurs doléances
- former et informer les professionnels aux problèmes de sécurité

2) Le GPIS (Groupement Parisien Inter-Bailleurs de Surveillance)

C'est un service interne de surveillance pour les locataires du parc social parisien. Créé en 2004, le GPIS intervient pour 11 bailleurs sociaux à Paris, 7/7j de 16h30 à 4h30 du matin.

Les missions essentielles du GPIS:

- **Maintenir l'autorité des bailleurs** sur leur patrimoine en fin de journée et la nuit, en faisant respecter le règlement intérieur.
- Assurer la tranquillité résidentielle et renforcer la sécurité des locataires.
- **Prévenir la délinquance** et tous types de nuisances, notamment les occupations illicites des espaces communs.
- **Opérer une veille technique** et relever les anomalies, détériorations et dégradations.
- **Informer quotidiennement les bailleurs et les partenaires institutionnels** des faits relevant de la prévention de la délinquance.

Les équipes du GPIS interviennent d'initiative, sur simple appel des locataires ou sur sollicitation des bailleurs.

3) <u>La SUGE (Surveillance générale)</u>: <u>la police ferroviaire de la SNCF</u>

Les missions de la SUGE sont de protéger, assister et sécuriser tant les voyageurs que le personnel et les biens sur l'ensemble du réseau SNCF.

Les agents circulent pour cela sur l'ensemble de la ligne et des gares pour imposer une présence dissuasive, préventive et lorsque nécessaire répressive.

4) Le GPSR

Le Groupe de Protection et de Sécurité des Réseaux (GPSR) de la RATP compte ainsi près de 1 000 agents. La centaine d'équipes présentes chaque jour sur les réseaux assure des missions de prévention, de dissuasion et de sécurisation.

Ils ont pour missions principales de :

- Sécuriser les voyageurs, le personnel et les biens de l'entreprise
- Participer à des actions de sécurisation en partenariat avec la Police des Transports
- Garantir la sécurité et la qualité du service offert aux clients
- Prévenir les actes d'incivilité et contribuer à la lutte contre la fraude.

B- PRÉSENTATION DU TISSU ASSOCIATIF

1) Centre Paris Anim

Les centres Paris Anim (CPA): ouverts à tou·te·s, Parisien·ne·s ou non, les 50 centres Paris Anim' sont répartis sur tout le territoire parisien offrent une large palette d'activités, d'animations et de spectacles à tarifs préférentiels.

2) Les Espaces Paris Jeunes (EPJ)

Un Espace Paris Jeunes est un équipement municipal de proximité spécialisé dans l'accueil des jeunes Parisien·ne·s, qui vise à favoriser leur épanouissement et leur accès à l'autonomie. **Ces espaces sont gratuits pour tous les jeunes entre 16 et 25 ans.**

3) Les clubs de prévention

Les équipes de prévention spécialisée, plus connues sous l'appellation « éducateurs de rue » vont au-devant des jeunes les plus en difficulté, là où ils vivent et/ou se regroupent, pour entamer avec eux, sur des bases confiantes, une relation éducative, des démarches, un accompagnement vers les dispositifs de droit commun.

4) Les centres sociaux et culturels

Paris compte 34 centres sociaux et socioculturels, 28 centres associatifs et 6 gérés par la Caisse d'allocations familiales (CAF).

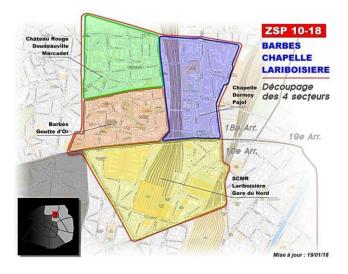
L'un des objectifs phares d'un centre social est donc la participation des habitants.

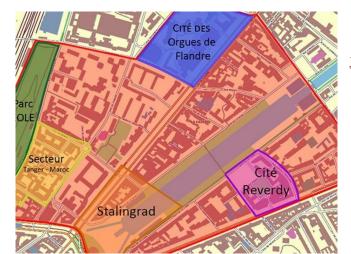
III. LES TERRITOIRES PARISIENS : ZSP ET QPV

A- LES ZONES DE SÉCURITÉ PRIORITAIRES

1) La zone du 10/18ème arrondissement

Situé au sud du 18e arrondissement, délimité par deux boulevards (la Chapelle et Barbès) et à l'est par le réseau ferré remontant au nord jusqu'à la rue Ordener, le quartier populaire de la Goutte d'or compte 24 000 habitants dont la moitié vit dans le quartier réglementaire tel que défini par la nouvelle géographie prioritaire.





2) <u>La zone de sécurité</u> prioritaire du 19^{ème}

3) La zone de sécurité prioritaire du 20 ème arrondissement

La Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) du 20^{ème} arrondissement a été mise en place le 6 février 2014. Son périmètre se situe entre la rue d'Avron, la rue de Bagnolet, les Portes de Bagnolet et de Montreuil, le boulevard Périphérique.

Sur ce périmètre, plusieurs quartiers sont identifiés :

- Saint-Blaise : entre les rues de Vitruve, Pyrénées, d'Avron et le Boulevard Davout
- Haies-Orteaux-Réunion : entre les rues de Bagnolet, des Pyrénées, d'Avron et le Boulevard de Charonne.
- Python-Duvernois-Lumière : entre les Portes, sur les rues Python et Duvernois et plus globalement entre le Boulevard Davout et le Boulevard périphérique.

B- LES QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE

Pour identifier les quartiers prioritaires, un critère unique est retenu : la part de la population ayant un revenu inférieur à 11 250 euros par an.

Ce sont ainsi 1 514 quartiers situés dans 859 communes qui bénéficient de la politique de la ville